



NOVEMBRE 2015

N° 23



Page 2 à 3

Le mot du maire

Page 4

Infos travaux

Page 5 à 17

Infos

Page 18 à 19

Civisme

Page 20

Info

Page 21 à 22

Zoom

Page 23 à 26

Vie  
associative  
et sportive

Page 27 à 28

Agenda des  
manifestations

Page 29

Info utile  
Etat civil

Page 30

Calendrier  
Calitom

Le Petit Mesnacais  
Dépôt légal N°1696646

Le comité de rédaction : E.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/S.JULIEN/N.ROBBE/L.ROTURIER



## Le mot du Maire



Le 13 novembre dernier, la France a été la cible de la barbarie terroriste à travers une série d'actes odieux et meurtriers.

Mes premières pensées vont, bien évidemment, aux victimes, à leurs familles et à leurs proches, plongés dans un chagrin immense et une douleur infinie. Comme au début de l'année, c'est à notre pays tout entier, à ses valeurs et à la liberté que les terroristes ont voulu porter atteinte en tuant des Français, femmes et hommes, innocents de surcroît, qui se trouvaient aux mauvais endroits et au mauvais moment.

L'émotion de tous est immense et la colère l'est tout autant, les valeurs de la France « Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité », ont été encore une fois bafouées .....

Je veux également dans ce numéro, rendre un hommage particulier, à notre ami et ancien conseiller municipal Jean-Pierre TESSERON, décédé cet été. Jean-Pierre, était une figure dans notre petit village. Disponible, souriant et heureux d'aider tout le monde dans divers travaux, investi dans diverses commissions communales et intercommunales, il participait toujours aux réunions et aux manifestations avec plaisir et avec un réel dévouement.

Je ne peux, ne pas avoir une pensée particulière pour nos amies, malheureusement parties rejoindre Jean-Pierre bien trop tôt, sincères pensées.

Grâce au travail de notre équipe de rédaction, vous trouverez dans ce journal toutes les informations concernant les décisions du Conseil Municipal, les renseignements et échos de nos associations qui participent à la vie de notre commune avec tous les événements passés et futurs.

Vous allez vous rendre compte que les deux gros projets pour 2015 lancés au début de l'été, ont été réalisés dans les délais et avec la qualité attendue :

-Réfection du sol du gymnase (voir pages suivantes)

-Vestiaire pour les salariés (bâtiment terminé, cet hiver, nos salariés vont réaliser les aménagements intérieurs....vois pages suivantes)

Parallèlement, le dossier de l'assainissement, avance beaucoup moins vite que nous le voulons. Les différents services concernés par le dossier ne nous facilitent pas la tâche et nous demande toujours de nouveaux points pour cette réalisation.....nous avons encore une réunion de travail le 18 décembre afin de d'analyser leurs dernières requêtes.

Certains aménagements ont pris un peu de retard, pour diverses raisons, mais les containers supplémentaires prévus sont installés. Suite à la réception des panneaux signalétiques, la mise en place va pouvoir se faire et un nouveau sens de circulation à Vignolles et autour du cimetière de Mesnac sera réalisé. La réfection du chemin mitoyen avec Cherves doit aussi être effective dans les jours prochains. Nous avons aussi mis en place un container pour le recyclage des vêtements et des chaussures à côté du gymnase.

Dans ces moments de troubles et de doute, il est également important de noter que j'ai demandé à la gendarmerie de Cognac de venir faire une intervention sur tous les problèmes d'insécurité liés à la personne ; cette intervention aura lieu, lors du goûter de Noël des anciens qui se déroulera fin d'année à la mairie.

Vous pouvez toujours et ce jusqu'à la fin décembre venir découvrir dans les locaux de la mairie , l'exposition des œuvres de notre ami Etienne SEVRIN.

Je tiens à renouveler mes sincères remerciements à tous les bénévoles de nos associations (chasse, comité des fêtes, malissmiss et le basket) pour l'organisation des différentes manifestations avec toujours un grand succès sur la commune.

A la veille de cette fin d'année, le conseil Municipal de Mesnac et moi-même tenions à vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles et vos proches, de passer d'agréables fêtes de Noël.

Nous nous retrouverons vendredi 8 Janvier 2016 à 19h00 à la salle municipale pour la cérémonie des vœux.

Très bonnes fêtes à tous.....

**D.GOIS**



## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre que d'autres études techniques devaient être encore réalisées pour l'agrandissement de la lagune. Ainsi, les travaux d'assainissement aux Fosses ne débiteront pas encore cette fois-ci. Nous sommes une fois de plus victimes des lois, réglementations, normes, etc.

## CHÂTEAU D'EAU

Les travaux de remise en état du château d'eau devaient être annulés et celui-ci disparaître. Or, une récente étude a permis de mettre en évidence le besoin de conservation de notre château d'eau et les travaux de réfection débiteront probablement mi-avril ou début mai 2016.



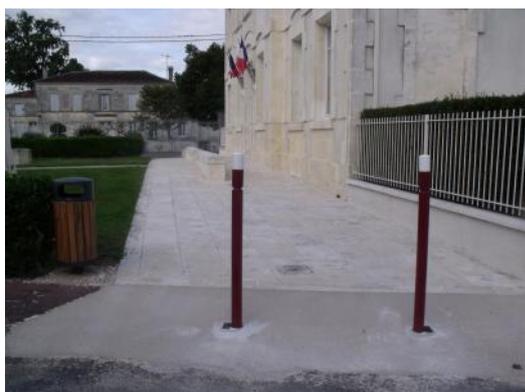
## CREATION DE VESTIAIRES POUR LE PERSONNEL ET D'UN GARAGE

Suite à l'article R.4228-1 du Code du Travail nous sommes dans l'obligation de mettre à disposition des salariés des vestiaires et douches. Nous avons donc demandé à l'entreprise Vézinat (entreprise retenue suite à un appel d'offres) de réaliser le gros œuvre en créant un bâtiment, rue de la marre, accolé aux ateliers municipaux. Nos employés réaliseront l'intérieur du bâtiment.



## ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour 2018. Nous avons mis en place un agenda d'accessibilité sur une période de 3 ans. Notre commune a commencé les travaux par l'installation d'une rampe d'accès au niveau de l'entrée du gymnase et des bandes podotactiles ainsi que des poteaux au niveau de la mairie. Prochainement nous engagerons les travaux au niveau de l'église.





## LE HAUT DÉBIT C'EST POUR BIENTÔT

Le Conseil général et Grand Cognac communauté de communes travaillent d'arrache-pied sur le projet haut débit. Bonne nouvelle pour tous, ainsi, d'ici à cinq ans, notre petite commune devrait pouvoir accéder à un débit de 8 Mbits.

## AUTORISATIONS D'URBANISME

Les communes perdent de plus en plus de compétences qui seront transférées tantôt de manière obligatoire, tantôt sur la volonté du conseil municipal, vers les communautés de communes et plus tard vers les communautés d'agglomération.

Tout récemment, il était demandé aux communes de décider ou non de conserver la compétence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal a donc décidé, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 de conserver la compétence « carte communale » malgré le projet d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Ainsi, la commune restera maître en matière de délivrance de permis de construire.



## EMPRUNT

Les subventions se font rares, les moyens de financement s'appauvrissent, la commune a donc eu recours à un emprunt de 75.000 euros pour réaliser les travaux de réfection du sol du gymnase et de réalisation des vestiaires pour les employés du service technique. Emprunt qui a été prévu au budget.

## ASSURANCES

La commune a réalisé un appel d'offres en matière d'assurance pour tenter de faire des économies. Pari gagnant ! A compter de 2016, nous devrions économiser près de 2.000 euros par an.



## GRAND COGNAC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

### PROJET D'UN PÔLE DES MÉTIERS DU COGNAC ET DU VERRE

En partenariat avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat, Grand Cognac communauté de communes souhaite développer un pôle permettant les formations initiales et continues dans les métiers du cognac et du verre. L'objectif premier est de permettre aux entreprises de bénéficier de main d'œuvre qualifiée sur le territoire. L'espace ainsi créé devra aussi permettre la découverte des métiers visés grâce à un circuit de visite à destination des jeunes à la recherche de vocation, mais aussi à terme, de groupes de touristes. Les plateaux techniques pourront également être mis à disposition des entreprises souhaitant effectuer des actions de recherche et de développement.

### NOUVELLE REGLEMENTATION

#### POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES



Certains habitants de Vignolles se plaignent encore du bruit occasionné par les utilisateurs de la salle des fêtes.

Ce problème semble perdurer malgré l'isolation phonique de la salle et la pose d'un appareil permettant de limiter l'intensité du bruit.

La commune demandera donc dorénavant aux futurs loueurs une caution supplémentaire pour le bruit excessif qu'ils pourraient être amenés à occasionner. Ce bruit sera quantifié à l'aide d'un décibelmètre que nous allons acquérir à cette fin. Des menus travaux d'isolation vont être faits pour diminuer les inconvénients.

Espérons que par la suite tout le monde pourra dormir sur ses deux oreilles après que cette nouvelle mesure ait été mise en place.

### CAMPAGNE DE CAPTURE DE CHATS



Devant la recrudescence des chats errants, la commune a décidé de lancer une campagne de capture de tous les chats errants. Nous invitons donc tous les propriétaires de chats qui ne l'auraient pas encore réalisé de faire procéder au puçage de leurs chats ; leur stérilisation est également fortement recommandée pour éviter la prolifération des chats errants.

Après quoi, tous les chats errants non pucés seront capturés d'ici quelques temps. Tous les habitants de la commune seront informés par la distribution de tract dans les boîtes aux lettres et par voie de presse.

# Relevez le défi



Le défi météo



Le coiffeur de l'hiver

Le principe est simple. Au sein d'une équipe, vous essayez par des gestes simples d'économiser le plus d'énergie possible sur vos consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques...

**Saurez-vous relever le défi de faire plus de 8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent ?**

## POURQUOI PARTICIPER ?

1. Regarder de plus près ses consommations pour faire des économies : en moyenne, 200 euros sont économisés sur les factures d'énergie !
2. Passer des moments conviviaux et utiles en famille, entre voisins, collègues... ou autres !
3. Eduquer les enfants... sans les embêter !
4. Agir concrètement et efficacement pour l'environnement.
5. Bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes... qui n'ont rien à vous vendre !

Pour plus d'informations, contactez avant le 15 novembre 2015 :

- Michael Charruault, à l'Espace Info-Energie du CAUE de la Charente,  
au : 05 45 92 95 93  
ou par courriel : infoenergie.caue16@orange.fr

- Marine Chaud, à Grand Cognac,  
au : 05 45 36 64 30  
ou par courriel : m.chaud@grand-cognac.fr  
www.grand-cognac.fr/agenda21



Familles à énergie positive



## REJOIGNEZ-NOUS!



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « **recensement**, JDC et service national.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la **mairie**, soit dans le **coffre-fort via internet**) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

**RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

**Mail**

[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Téléphone**

**05.49.00.24.69**

**Courrier**

**Centre Du Service National De Poitiers  
Quartier Aboville - BP 90647  
86023 POITIERS CEDEX**



## Le Service Civique

L'engagement de Service Civique offre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité par la réalisation de missions d'intérêt général et citoyennes.

Durant leur Service Civique, chaque volontaire doit pouvoir :

- réaliser une mission d'intérêt général
- participer à des temps de formations civiques et citoyennes,
- préparer son projet d'avenir

Le Service Civique est un dispositif d'Etat. Après 4 ans, plus de 60 000 jeunes se sont déjà engagés au sein de plus de 5 000 organismes agréés.



[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

## Ils témoignent

« Être sur le terrain m'a donné confiance en moi. » - **Damien, volontaire**

« Le service civique m'a fait mûrir. Il a confirmé mon envie de travailler dans le secteur social. Je suis confiante, parce que je sais qu'à l'oral je pourrai m'appuyer sur cette expérience. »

- **Maylys, volontaire**

« Toujours croire en l'autre »,

« Accueillir pour enrichir »

- **Devises de tuteurs**



## Cellule d'appui Service Civique

### Vos contacts Cellule Régionale d'Appui Service Civique

Elodie GALLOCHAT  
07 77 07 73 96

[celluleappui.poitou@uniscite.fr](mailto:celluleappui.poitou@uniscite.fr)

Christine GREMILLON  
05 49 38 40 57

[cgremillon@aligue86.org](mailto:cgremillon@aligue86.org)

La Région Poitou-Charentes accompagne le développement d'un Service Civique de qualité sur l'ensemble du territoire. En partenariat avec les représentants de l'Etat (DRJSCS, DDCS(PP)), l'animation de la cellule d'appui est assurée conjointement par l'association Unis-Cité et la ligue de l'enseignement.



Retrouvez toutes les actualités nationales et régionales ainsi que les coordonnées de la cellule d'appui par territoire sur

[www.service-civique-poitou-charentes.fr](http://www.service-civique-poitou-charentes.fr)

À votre écoute

# Cellule

# d'appui

# Service

# Civique



ASSOCIATIONS  
COLLECTIONS  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
JEUNES DE 16 À 25 ANS

Maquette SOADICT www.socdict.com pour Possesies & Compétences La Rochelle : www.posseiescompetences.org - Illustrations FLOUA



# Vous,

## Les volontaires

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Fin 2013, plus de 2000 jeunes se sont déjà engagés en Poitou-Charentes.

Pour un Service Civique de qualité, la cellule d'appui aide les volontaires avant, pendant et après leur mission.

**Si vous n'êtes pas encore engagé en Service Civique, la cellule d'appui peut :**

- Vous renseigner sur le Service Civique : séances d'informations collectives, forums, événements régionaux...
- Vous aider à rechercher des missions près de chez vous
- Vous accompagner lors de la construction de votre propre mission

**Vous êtes déjà engagé en Service Civique, la cellule d'appui peut vous aider pour :**

- Connaître et défendre vos droits : visite médicale, Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, indemnités, etc.
- Mieux connaître les différentes aides :
  - > Passer votre **Passport Orientation Formation**
  - > S'informer sur les **aides régionales** : prime de civisme, aide à la mobilité.
  - > S'informer sur les avantages de la carte du Service Civique
- Participer à des rassemblements de volontaires
- Connaître le calendrier des programmes de **Formation Civique et Citoyenne**
- S'informer sur l'actualité du Service Civique : Institut du Service Civique, Rassemblements départementaux, régionaux ou nationaux de volontaires, réseau des anciens volontaires, ...



La Cellule Régionale d'Appui Service Civique est à votre écoute



1<sup>er</sup> rassemblement de volontaires à Poitiers, en juin 2013

Reprenez-vous auprès de votre Cellule Régionale d'Appui Service Civique

# Vous, Les structures

L'accompagnement de la cellule d'appui est dédié en priorité aux associations locales ou collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche d'accueil de jeunes volontaires et qui acceptent de signer la « Charte d'éthique pour le Service Civique en Poitou-Charentes », élaborée par la Région.

L'ensemble de ces aides est gratuit.

**Vous n'avez pas encore d'agrément, la cellule d'appui vous propose :**

- Une présentation du cadre juridique et de l'esprit du dispositif
- Aide à la définition de mission répondant aux besoins du territoire et aux critères d'accessibilité définis par la loi
- Un accompagnement à l'obtention d'un agrément auprès des services de l'Etat

**Vous avez déjà un agrément local ou national, la cellule d'appui vous propose :**

- Un appui au recrutement de volontaire(s), aide à la diffusion des offres de missions et à l'identification de candidats
- Une assistance administrative durant les différentes étapes : édition du contrat, bilans, ELISA, ruptures...
- Aide à la réussite de la mission par l'accompagnement, en proposant des **formations de tuteurs**
- Une aide au respect des autres engagements réglementaires des structures d'accueil :
  - > Une information sur les programmes de **Formation Civique et Citoyenne**, accès aux sessions de formation PSC1 : calendriers, aide individualisée à la mise en place
  - > **Accompagnement au Projet d'Avenir** : Passport régional Orientation Formation, outillage du tuteur

Accueil, informations documentaires services... pour tous les publics

Info 16 : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
Accueil personnalisé anonyme confidentiel entrée libre sans rendez-vous



#### Permanence TRE

Tous les mercredis, (sauf pendant les vacances scolaires), un bénévole de l'association EGEE est à Info 16, pour vous aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, à vous préparer à un entretien d'embauche...

De 14h à 16h à Info 16, gratuit, Sans rendez-vous Ouvert à tous



# LA GAZETTE D'INFO 16

Edition de Cognac, Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015

## Les infos d'Info 16

Vous souhaitez être informé, obtenir des adresses utiles, des dates d'inscriptions etc....

**Info 16 vous informe sur :**  
-Les loisirs, les clubs de sports, les cours...  
-L'Europe, la mobilité Européenne et Internationale...



-Le BAFD, le BAFD, les métiers de l'animation.



-Le bénévolat, les associations.  
-La saison culturelle, les festivals, les sorties...



-Le baby-sitting, les différents modes de garde pour vos enfants.  
-Le CV, la lettre de motivation, les démarches administratives...

-La santé.  
-Les services administratifs.  
-.../...

## Accueil de groupes

Pour toutes les personnes qui le souhaitent (adultes en formation, jeunes scolaires ou stagiaires...), Venez découvrir les missions, les services... d'Info 16  
**Sur rendez-vous : 05 45 82 62 00**



## Bénévolat

Envie de rendre service ? Du temps libre à donner ? Vous souhaitez être bénévole ?

**Info 16 peut vous aider !**  
Pour prendre rendez-vous :  
Tél : 05 45 82 62 00



## Forum des associations

Le 12 & 13 septembre à l'espace 3000  
Info 16 participe au Forum des Associations, organisé par la ville de Cognac.

**Samedi 12 de 14h à 19h**  
**Dimanche 13 de 10h à 18h.**



Un apéro-conférence sera proposé aux associations présentes.

Le service de la Vie Associative, en partenariat avec la FCOI, et Info 16 donneront la parole aux associations sur le thème « l'association dans la cité et le citoyen dans l'association ».

## Permanence d'aide aux courtiers et aux démarches administratives

Tous les lundis de 10h à 12h, vous pouvez rencontrer un bénévole pour vous aider à rédiger vos courriers et vous guider dans vos démarches administratives à Info 16, dans un lieu confidentiel.  
Permanence sur rendez-vous  
Au : 05 45 82 62 00



## Espace multimédia

Cinq ordinateurs sont disponibles à Info 16, reliés à une imprimante couleur. L'espace CYB est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Seule condition : être autonome sur les postes.

**Tarifs : 1€ : 30 minutes et 1.8€ pour 1heure.**  
Impressions : 0.20€ NB 1€ couleur.

Une demi-heure d'internet gratuit pour la recherche

## PRÉPAREZ-VOUS POUR JANVIER 2016

Nous vous recommandons vivement l'utilisation d'un **BAC CONFORME AUX CONDITIONS DE COLLECTE.**



*En janvier 2016, seuls les déchets présentés en sacs ou en bacs conformes seront collectés.*





Votre Mairie s'est engagée avec  
**Néphilia/Sud Ouest Collecte, centre de tri et  
de collecte Charentaise.**





Un sticker installé sur le conteneur,  
vous explique le devenir du textile

Ne jetez plus vos :

- Vêtements
- Chaussures
- Maroquineries
- Linge de Maison
- Jouets

**Nous les collectons,  
revalorisons et les  
recyclons**

**Vos dépôts engendrent  
de la création d'emploi**

L'ÉCOLOGIE,  
ON LE DIT.  
ON LE FAIT !



**NEPHILIA**  
Entreprise de tri TLC  
Les Fosses  
16 500 MANOT  
Email : [nephilia16@orange.fr](mailto:nephilia16@orange.fr)  
Tel : 05 45 71 46 05  
Port : 06 77 94 36 53



**NEPHILIA**  
Entreprise de tri T.L.C  
Les Fosses  
16500 Manot  
[nephilia16@orange.fr](mailto:nephilia16@orange.fr)  
Tel : 05 45 71 46 05  
Port : 06 77 94 36 53



**SUD-OUEST-COLLECTE**  
Entreprise de collecte  
Le Maine  
16500 MANOT  
[sud-ouest-collecte@orange.fr](mailto:sud-ouest-collecte@orange.fr)  
Tél : 05 45 71 46 05  
Port : 06 77 94 36 53



Vous trouverez ce conteneur à l'arrière du gymnase.

## ÉLECTIONS

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2015. Pour cela, rendez-vous à la mairie avec votre ancienne carte d'électeur (facultatif), votre carte d'identité et un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe ou avis d'imposition).



### La Grande Région en chiffres

- Superficie : 84 100 km<sup>2</sup> (plus grande région de France)
- Population : 5.8 millions d'habitants
- Littoral : 72 km<sup>2</sup>
- 12 départements
- 10 agglomérations de plus de 100 000 habitants
- Budget global : 2 854.4 millions d'euros

## Ce qu'il faut savoir sur les régionales 2015



Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 en France Métropolitaine, Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

---

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent. La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace en **renforçant les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions**. Elle s'accompagne d'une **modernisation de la fonction publique**, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale.

### Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin.

Attention les personnes qui ne se sont pas faites inscrire sur les listes électorales avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 ne pourront pas voter pour ces élections régionales.

# NUIT DE LA THERMOGRAPHIE

**05** Vendredi  
**FÉVRIER**  
à **MESNAC**  
**18H30**

**Nos maisons**  
*sont-elles bien isolées ?*

Participez à la balade nocturne et visualisez les pertes d'énergie avec une **Caméra thermique**

Accueil des participants à la salle municipale

**Soirée gratuite**

*En cas de pluie, soirée reportée au 12 Février*

[www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



avec le soutien de :



Renseignements à l'Espace-Info-Energie :  
**05 45 92 95 93**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETÉ DU MAIRE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET L'ELAGAGE DES PLANTATIONS EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES**

Le Maire de la Commune de **MES NAC** (Charente)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, L 2212-2, L 2122-281°

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13 et R. 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amande prévue pour les contraventions de la 1ere classe ;

Vu le règlement départemental de la Charente

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure de voies publiques, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même du réseau routier ;

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisant que si les habitant remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

#### **ARRETE**

#### **BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE**

##### **ARTICLE 1: Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux**

En tout saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.50 m de largeur.

Les résidus du balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou des bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

Outre ce balayage, les propriétaires ou locataires devront :

Y Arracher l'herbe qui croit sur les trottoirs au droit de leur propriété.

##### **ARTICLE 2: Neige et verglas**

En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoirs, le balayage et le cassage de la glace doivent se faire sur un espace de 1.50 m à partir du mur de façade ou de la clôture.

La neige ou la glace doivent être mises en tas par leurs soins de manière à ne pas gêner la circulation.

Quand la circulation est rendue difficile par la glace, la neige glacée ou le verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de disperser en quantité suffisante au droit de leur propriété, du sel, du sable ou tout produit propre à faciliter la circulation et assurer la sécurité des piétons.

déposer sur la voie publique de la neige ou de la glace provenant des cours, jardins ou de l'intérieur des propriétés.

Il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique et tout autre lieu de passage des piétons.

### **ARTICLE 3; interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique et dans le réseau d'assainissement**

Il est **INTERDIT** de jeter sur la voie publique des ordures ou immondices quelconques.

Il est également **INTERDIT** de jeter dans le réseau d'assainissement via les bouches d'égout, des ordures ou des résidus du balayage de la voie publique et des caniveaux.

### **ELAGAGE DES ARBRES EN BORDURE LES VOIES PUBLIQUES**

### **ARTICLE 4: Les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.**

Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires ou locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir des accidents dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après mise en demeure restée sans effet.

### **ARTICLE 5 : Contraventions**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout agent de la force publique ou agents assermentés, habilité dresser un procès-verbal aux contrevenants sur le fondement de l'article r.610-5 du Code Pénal.

Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'infraction est passible d'une amende de 1<sup>ère</sup> classe conformément à l'article 131-13 du Code Pénal.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Cognac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Fait à Mesnac, le 02 novembre 2015

 Le Maire,  
Didier GOIS



Les Tags et graphitis non autorisés sont considérés comme des actes de vandalisme.

Leurs auteurs encourent une amende de 3.750 euros et un travail d'intérêt général.

# CIVISME

## l'affaire de tous

Attention, les sacs noirs contenant du verre ne sont plus collectés !

Si chaque habitant trie 1 kg de verre en plus dans l'année, l'économie faite sera de 49 000 euros.



Il reste dans nos poubelles 7 kg de verre non triés/hab/an.

Tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement) doivent être déposés dans la borne à verre pour être recyclés !

Retrouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur le site internet de Calitom [www.calitom.com](http://www.calitom.com), dans la rubrique «Ma commune».



N° Vert 0 800 500 429

[www.calitom.com](http://www.calitom.com)

ECO EMBALLAGES

Création : Calitom / Impression sur papier recyclé avec encres végétales par l'imprimerie Champagnac en 50 000 exemplaires / Juin 2010

### 5 petites choses à savoir :

1- Toutes les bouteilles, flacons et pots en verre, doivent être déposés dans les colonnes à verre :

Déposez vos bouteilles de jus de fruit, de vin, vos pots de confiture, de conserve, vos pots bébés, etc...

2 - Merci de retirer les bouchons et les couvercles

(le tri y gagne en temps - donc, en argent - et en qualité)

3 - Attention, certains types de verres sont interdits : vaisselle en verre, vitres, miroirs, ampoules, néons

4 - Comme le verre, c'est assez bruyant, le dépôt est préconisé de 7h à 21h

Tout le monde y gagne en tranquillité !

5 - Et le risque des dépôts sauvages ?

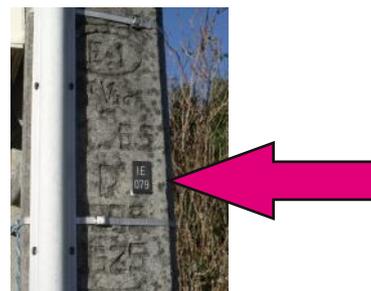


Par mesure de sécurité le dépôt autour des bornes est interdit (jeux des enfants, verre cassé). C'est un dépôt sauvage, répréhensible par la loi, sous le droit de police du maire.



## ECLAIRAGE PUBLIC DEFECTUEUX

Lorsque vous constatez qu'un lampadaire ne fonctionne pas ou fonctionne mal, **relevez le numéro qui se trouve au milieu du lampadaire sur une petite plaque noire** et prévenez la mairie au 05.45.83.26.74. Nous contacterons le SDEG, syndicat en charge de l'entretien de l'éclairage public pour la réparation.



## Urbanisme

### PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Mme Laura LEGER tient des permanences à la mairie de Cognac et à la Communauté de Communes Grand Cognac pour vous aider à réaliser vos projets lorsque votre habitation est située dans le périmètre des bâtiments de France, c'est-à-dire à 500 m autour d'un bâtiment classé ou inscrit auprès des monuments historiques.

Les permanences sont :

**jeudi 22 octobre, jeudi 19 novembre et jeudi 17 décembre :**

- le matin de 9h30 à 11h30, aux services techniques de la mairie de Cognac (1)
- l'après-midi de 13h30 à 16h30 à la Communauté de Communes Grand Cognac (2)

(1) rendez-vous à prendre au 05.45.82.43.77

(2) rendez-vous à prendre au 05.45.36.64.30

### INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Depuis le 1er juillet 2015, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, demandes de travaux, certificats d'urbanisme,...) ne sont plus instruites par la Direction Départementale des Territoires, mais par la Communauté de Communes Grand Cognac au service Instruction du droit des sols.

Ce service est ouvert au public **de préférence sur rendez-vous** (05 45 32 58 69) :

- les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30,
- le mercredi de 8h30 à 12h,
- le vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 16h30.

Vos dossiers sont toujours à déposer en mairie où la personne en charge de l'urbanisme se tient à votre disposition pour vous aider à compléter vos demandes.

## FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Cette année le producteur M LIENARD Jean Luc de « Secret de jardin » route basse de saintes à Dompierre a offert à la commune 137 pots de chrysanthèmes afin de la fleurir. Chaque année il fait bénéficier une commune parmi ses clients de cet élan de générosité. Grâce à lui cette année Mesnac aura été bien fleuri pour finir l'année.





## MANIFESTATIONS

### FETE DU PAIN

Toute la semaine nos deux conseillers Frédéric DELMAS et Johnny JOURDIN ont préchauffé le four plusieurs fois par jour avec le bois offert gracieusement à la commune par Christophe TESSERON.

Le samedi dès 4 heures du matin nos deux boulangers du jour Patrick et Patrice dit "Pato" se sont mis au travail pour chauffer le four, le monter en température et commencer les premières fournées pour qu'à 8h00 tout soit prêt pour les premiers exposants de la brocante. Toute la journée les fournées s'enchainent et les passants dévorent nos boules et nos batards.

Le soleil est de la partie et peu à peu arrivent visiteurs et exposants. Des huitres, des olives, des fruits secs, de la bière, du miel, des fromages de chèvre, des bijoux en pâte fimo s'installent tour à tour et viennent remplir le marché artisanal. Dans un champ alentour s'installent une vingtaine de brocanteurs. Vers midi les grillades et frites viennent parfumer l'atmosphère et attirent les visiteurs.

Nos deux boulangers s'activent afin de faire cuire des petits pains pour fabriquer des sandwiches que les enfants et parents présents engloutissent. Sur la journée 90 bâtards et 180 boules sont cuits et vendus aussitôt. 18h00 la journée s'achève nos boulangers sont ravis de leur journée et s'inscrivent déjà pour l'année prochaine.





## MANIFESTATIONS

### INAUGURATION DU GYMNASE

Afin de remercier les partenaires financiers qui ont contribué à la rénovation du sol du gymnase. Une inauguration a été organisée en présence de Mme REYNAUD Maryline députée parlementaire et Mr LELIEVRE Jean-Hubert conseiller départemental.



### 11 NOVEMBRE

Pour perdurer le souvenir de nos anciens combattants la nouvelle génération par l'intermédiaire de trois enfants de la commune ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts et lu un poème en présence de quelques habitants.



## SOCIETE DE CHASSE

Nouveau bureau:

Président: M Patrice VIROULAUD

Trésorier: M Thierry MAGUIER

Secrétaire: Mme Marie BRIAND

Membres: MM Jean Paul et Mickaël MEUNIER



La société de chasse de Mesnac est sortie du groupement des borderies et s'est mis en réciprocité avec la société de chasse de Saint Sulpice de Cognac.

A compter du 21 novembre la société de chasse souhaiterait organiser des battues au chevreuil tous les 15 jours.

Samedi 21 novembre 4 chevreuils sont sortis du bois de Cognac. Ils sont tous les 4 morts (dont un triplé de Mathieu MERLIERE).

### QUELQUES POINTS DE REGLEMENTS:

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée du 13 septembre à 8 heures au 29 février 2016 au soir. La chasse est interdite pour tout gibier les mardis et vendredis toute l'année, sauf jours fériés.

Jours de lâcher: le 22 novembre; le 13 décembre; le 3 janvier 2016 et le 24 janvier 2016.

Prix des cartes:

Sociétaire résidant dans la commune: 70 euros

Sociétaire non résidant: 76 euros



*Vie associative et sportive*

## Comité des fêtes

### NOUVEAU BUREAU

Président: M Michel VAN BOHEMEN

Vice-Président: M Philippe BEAUMIER

Secrétaire: Melle Laëtitia VAN BOHEMEN

Trésorière: Mme Corinne VAN BOHEMEN

Trésorière adjointe: Mme MESSE Maryse

Membres: Mme BEAUMIER Andrée, M MESSE Pascal, M FREYER Lucien, M MARTINEZ Damien, M GRAULIER Sébastien, M MARTINEZ Grégoire, M PIERRE Ludovic.

### MANIFESTATIONS PASSES

Le concours de pétanque du 5 septembre a réuni 31 équipes.

La fête du pain du 19 septembre, en association avec le basket et la société de chasse a été un grand succès.

Le concours de belote du 7 novembre a réuni 20 équipes.

### LOCATIONS

Tonnelle 3x6 : 20 euros

Tonnelle 3x10 : 30 euros

Friteuse: 30 euros

Plancha: 30 euros

Vaisselle (assiette+verre+couverts): 1 euro l'ensemble

Contact: Michel VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48



## Basket

Election du Bureau :

Président d'honneur: M Jacques DELMAS

Présidents: MM Frederic DELMAS et Julien BEAUMIER

Secrétaire: M Josselin BEAUMIER

Cette saison le club enregistre 4 équipes: Benjamins garçons, Minimes filles, Minimes garçons, Séniors garçons.

Cela faisait plus de 15 ans que l'AL Mesnac n'avait plus eu de minimes engagés en championnat. Le nouveau revêtement sportif y est sûrement pour quelque chose!

Voici les premiers résultats depuis le début du championnat:

1er ex aequo: benjamins garçons La Couronne 31 ALM 62; ALM 61 Grande champagne 28; Cognac 18 ALM 53; ALM 83 Barbezieux 20

5ème minimes filles: ALM 81 Moulidars 97; ALM 24 Valéché 75; ALM 24 St Sornin 120; Moulidars 85 Mesnac 30

1er ex aequo minimes garçons: ALM 56 Jarnac 45; ALM 107 Angoulême 49

3ème ex aequo séniors garçons: ALM 87 Jarnac 94; Angoulême 58 ALM 82; ALM 94 St Sornin 31; 16ème finale de coupe la Couronne 47; ALM 55

Depuis cette année nous avons un site internet.

[www.walmesnac.com](http://www.walmesnac.com)

Vous pouvez suivre les matchs en live et voir les dernières vidéos ainsi que les sponsors de l'AL Mesnac.

Le club est à la recherche de jeunes nés en 2001 et 2002 car les minimes filles et garçons ne sont que 6 respectivement. Un appel est lancé à eux qui voudraient tenter l'aventure

Contact: F. DELMAS 06.18.51.51.48

Horaires d'entraînements

Benjamins et minimes garçons: les mercredis de 17h15 à 18h45

Minimes filles: les jeudis de 18h00 à 19h30

Séniors garçons: les mardis et jeudis de 20h00 à 22h00



## *Vie associative et sportive*

### **MALISSMISS**

Cette année encore l'association Malissmiss est au rendez-vous. Cette année, elle propose à ses adhérents adultes 3 cours différents animés par Marie-Pierre MOUZE :

- Le lundi de 19h30 à 20h30, sur des rythmes entraînants, le « Mouv'fitness » allie mouvements d'aérobic, stretching et cardio, yoga, pilate, ...
- Le mardi de 18h30 à 19h30, la « Sweet gym » permet au tout public de découvrir le sport sur des bases de stretching.
- Le vendredi de 19h30 à 20h30, laissons place au « renforcement musculaire ». Muscler l'ensemble du corps, procéder à des étirements et associer tout cela à de la relaxation : voilà la clé d'un travail homogène.

Les bambins ont aussi toute leur place au sein de l'association. La branche Maliss'éveil, dont les cours sont toujours dispensés par Marie-Pierre, accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les vendredis de 18h15 à 19h15. Il s'agit d'une découverte multi-sports, sans compétition qui doit se faire dans la joie et la bonne humeur.

Chaque année, les membres de l'association n'hésitent pas à proposer des animations festives, liées aux événements du calendrier, assorties de petits goûters.

Ce vendredi 16 octobre, sorcières, squelettes et autres vampires ont même fait leur apparition au milieu de citrouilles et bonbons !

L'investissement de ses membres permet, pour cette saison 2015-2016, à l'association Malissmiss de connaître encore un vif succès. Les adhérents sont là, toujours plus fidèles.





2015  
2016

Samedi 5 Décembre: 20h00 séniors garçons Al Mesnac contre Ruelle.

Dimanche 13 Décembre: 15h00 séniors garçons Al Mesnac contre Barbezieux.

Dimanche 3 Janvier: 1/8ème finale de coupe charente 15h00 séniors garçons Al Mesnac contre ouest charente.

Vendredi 8 Janvier: Cérémonie des voeux à 19h00 à la salle municipale.

Samedi 6 Février: Concours de belote organisé par le comité des fêtes.

Samedi 5 Mars: Banquet organisé par la société de chasse.

Samedi 2 Avril: Loto organisé par le comité des fêtes.





Vous pourrez venir voir à la mairie une exposition de peintures réalisées par Etienne STEVIN.

Samedi 19 décembre 2015 à 16 h 00 à la mairie : Goûter des anciens avec intervention du commandant de brigade de la gendarmerie pour sensibiliser les personnes âgées contre les démarches abusives à domicile.



Dimanche 20 décembre 2015 à 10 h 00 à la salle des fêtes : Spectacle de Noël pour nos enfants. Un apéritif sera servi à la fin de la représentation.  
Spectacle : Fifi et Lolotte, deux clowns qui voudraient changer de métier.  
Réalisé par : Astrid Boop (habitante de la commune).





## ETAT CIVIL

### DECES

Monsieur TESSERON Jean-Pierre  
né le 12 octobre 1943 à Chérac,  
décédé le 14 juillet 2015.

Madame CAROT Josiane  
née le 4 octobre 1969 à Cognac,  
décédée le 3 août 2015.

Mademoiselle FILLONNEAU Marie-  
Noëlle  
née le 19 septembre 1983 à Saintes,  
décédée le 4 septembre 2015.

Nous présentons nos sincères  
condoléances aux familles.

### MARIAGES

Madame DENIS Caroline  
et M. MAINGUET Xavier  
Le 20 juin 2015

(photo du haut)

Madame CHARRIER Rachel  
et M. MAILLARD Laurent  
Le 15 août 2015

(photo du bas)

Nous présentons nos sincères  
félicitations aux jeunes mariés.

### Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h00 - 12h	14h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 18h	
Jeudi	10h00 - 12h	
Vendredi	10h00 - 12h	13h30 - 18h00

Tél : 05.45.83.26.74

Mail : [commune.mesnac@wanadoo.fr](mailto:commune.mesnac@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mesnac.fr](http://www.mesnac.fr)



# COLLECTE SÉLECTIVE 2016

CE CALENDRIER TIENT COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

# VENDREDI

## Semaines impaires

JANV 16	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV 17
V 1 FÉRIÉ	L 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	V 1	L 1	S 1	M 1	J 1	D 1
S 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2
D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3
L 4	J 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	D 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4
M 5	V 5	S 5	M 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5	J 5
M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6
J 7	D 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7
V 8	L 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9
D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	S 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10
L 11	J 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	D 11	D 11	M 11	V 11 FÉRIÉ	D 11	M 11
M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12
M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13
J 14	D 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14 FÉRIÉ	M 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14
V 15	L 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15
S 16	M 16	M 16	L 16 FÉRIÉ	M 16	S 16	S 16	V 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16
D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17
L 18	J 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	D 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18
M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19
M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20
J 21	D 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	M 21	M 21	V 21	D 21	L 21	S 21
V 22	L 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23
D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24
L 25	J 25	V 25	L 25	D 25	M 25	L 25	D 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25
M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	V 26
M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	D 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27
J 28	D 28	L 28 FÉRIÉ	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28
V 29	L 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29
S 30	M 30	S 30	L 30	D 30	M 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30
D 31	J 31	M 31	M 31	D 31	M 31	D 31	M 31	L 31	L 31	M 31	S 31	M 31